

DIAGNOSTICS-ENERGIES-SERVICES 8 Clos les Charmilles 64320 Ousse | N°SIREN : 511 387 474 | Assurance : AGF n° 44404505 Tél. : 05.59.81.74.53 06.76.63.25.10 Email : des-pyrenees@sfr.fr Web : www.des-pyrenees.fr

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N°: 12/DES-0136

Valable 10 ans à partir du : 14/10/2012

Type de bâtiment : Habitation (maisons individuelles)

Année de construction : Avant 1975 Surface habitable: 126,70 m² Adresse: 1124, Av de PAU

65500 VIC-EN-BIGORRE

Propriétaire :

Nom: M. MARTINEZ Angel Adresse: 1124, Av de PAU

65500 VIC-EN-BIGORRE

Date: 14/10/2012

Diagnostiqueur : LAPLAGNE Jean Certification CPDI 0916 délivrée par: ICERT, le 08/01/2009

Signature:

Nom: Adresse:

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 15c, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2010. Références réglementaires utilisées: arrêté du 21 mars 2011, arrêté du 11 octobre 2010, arrêté du 15 septembre 2006, article R.134-1 à R.134-5 du CCH

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (€ TTC)	
	détail par usage en kWh _{EF}	détail par usage en kWh _{EP}		
Chauffage	Gaz Naturel : 20 142 kWh _{EF}	20 142 kWh _{EP}	1 116€	
Eau chaude sanitaire	Gaz Naturel : 2 359 kWh _{EF}	2 359 kWh _{EP}	131 €	
Climatisation	-	0 kVVh _{EP}	0€	
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Gaz Naturel : 22 500 kWh _{EF}	22 500 kWh _{EP}	1 427 € (dont abonnement : 180 €)	

Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

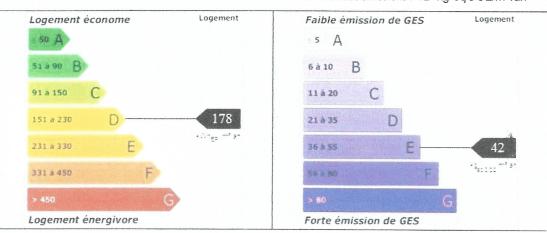
Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Émissions de gaz à effet de serre

(GES)
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle: 178 kWh ep/m².an

Estimation des émissions : 42 kg eqCO2/m².an



Page 1 sur 4



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : Date du repérage: 10/10/2012



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... Hautes-Pyrénées

numéro 39,

Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Lot numéro Non communiqué,

Périmètre de repérage : Maison

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : ... M. MARTINEZ Angel

Objet de la mission :

- Dossier Technique Amiante
- Etat termites
- Installation gaz

- ☐ Constat amiante avant-vente
- ☐ CREP
- Installation électrique

- Diag amiante avant travaux
- ☐ Métrage (Loi Carrez)
- Diagnostic énergétique

- ☐ Diag amiante avant démolition
- ☐ Métrage (Loi Boutin)
- Etat Risques Naturel et technologique

Documents annexes : Certificat de compétences, attestation d'assurance



FACTURE Nº FA120143

Date: 09/10/2012

DIAGNOSTICS-ENERGIES-SERVICES 8 Clos les Charmilles, 64320 Ousse Tél.: 05.59.81.74.53 06.76.63.25.10 /

M. MARTINEZ Angel 1124, Av de PAU 65500 VIC-EN-BIGORRE

Facture correspondant au dossier :

-	Référence	Effectuée le	Immeuble bâti visité		
	12/DES-0136	10/10/2012	M. MARTINEZ Angel 1124, Av de PAU 65500 VIC-EN-BIGORRE		

Diag. termites, Gaz, Electricité, Diagnostic de Performance Energétique, Etat des Risques Naturels et Technologiques

Référence	Désignation	P Unit C HT	Taux TVA	Quant.	Montant C HT	Montant TVA	Montant € TTC
PVFM2 atgedé	Forfait Termite, Gaz, ERNT, DPE, Electricité maison 100 à 150 m²	317,73	19,60	quel .	317,73	62,27	380,00

Total HT	317,73 €
Total TVA	62,27 €
Total TTC	380,00 €

Détail Paiement	
Total Paiement	0,00 €
Montant dû	380,00 €



Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

12/DES-0136 Numéro de dossier :

Norme méthodologique employée : Arrêté du 29/03/2007 et AFNOR XP P 03-201

Date du repérage : 10/10/2012 Heure d'arrivée : 08 h 30 Durée du repérage: 02h20

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments ;

Département : Hautes-Pyrénées

Section cadastrale BT, Parcelle numéro 39,

Désignation et situation du ou des lots de copropriété

Lot numéro Non communiqué,

Périmètre de repérage :..... Maison

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Nom et prénom : M. MARTINEZ Angel

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

.....LAPLAGNE Jean Nom et prénom :

64320 Ousse

Numéro SIRET :......511 387 474

Désignation de la compagnie d'assurance : ...AGF Numéro de police et date de validité :.........44404505 / 31/12/2012

Certification de compétence CPDI 0916 délivrée par : ICERT, le 27/01/2009

Etat relatif à la présence de termites nº 12/DES-0136

C Termites

Étage - Chambre 3	Sol - parquet Murs - papier peint Plafond - plâtre peint Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois Plinthes en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	
Étage - Séjour	Sol - parquet Murs - papier peint Plafond - plâtre peint Fenêtre(s) en PVC Plinthes en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	
Étage - Cuisine	Sol - carrelage Murs - enduit peint, faïence Plafond - plâtre peint Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites	
Étage - WC	Sol - carrelage Murs - papier peint Plafond - plâtre peint Fenêtre(s) en bois Porte(s) en bois Plinthes en carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites	
Étage - Salle de bain	Sol - carrelage Murs - faïence Plafond - lames PVC Fenêtre(s) en PVC Porte(s) en bois	Absence d'indice d'infestation de termites	
Étage - Véranda Étage - Véranda Fenêtre(s) en aluminium Porte(s) en PVC		Absence d'indice d'infestation de termites	
Combles	Sol - solives bois et laine de verre Murs Plafond - Toiture nue	Absence d'indice d'infestation de termites	
Garage	Sol - béton Murs - parpaing Plafond - hourdi brut Porte(s) en bois et en métal	Absence d'indice d'infestation de termites	
Extérieur	Sol - terre et herbe Arbres chaque hâtiment et chaque des n	Absence d'indice d'infestation de termites	

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

F. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Nous n'avons pu expertiser les parties se trouvant sous l'isolant car elles sont inaccessibles. Nous nous proposons de revenir les expertiser dès que le propriétaire les aura rendues accessibles (enlèvement de la laine de verre, de roche ... etc).

Les planchers, solives, bois de charpente, murs, occultés par du parquet, plâtre, coffrage, isolant, revêtement fixé ou collé.

L'intérieure des cloisons séches.

Les murs occultés par des cloisons de doublage.

3/6 Rapport du : 14/10/2012

sur 1

Etat relatif à la présence de termites nº 12/DES-0136



La sous face des plinthes.

La sous face des planchers stratifiés.

La partie enterrée des souches et des végétaux. Non visibles et non contrôlables sans dessouchage. Cependant si le vendeur ou l'acquéreur met en œuvre une accessibilité, nous reviendrons gracieusement expertiser les parties d'ouvrage et éléments non visités.

EXCLUSION : à qui incombe la responsabilité dès lors que les exclusions sont du fait du propriétaire ou du donneur d'ordre ?

En ce qui concerne les éléments d'ouvrage qui n'ont pu être expertisés nous vous rappelons que nous n'exonérons pas de sa responsabilité le propriétaire pour les zones concernées. Dans un cas avéré d'altération biologique des bois ou matériaux dans les zones d'exclusions décrites ci-dessus, le cabinet DIAGNOSTICS- ÉNERGIES-SERVICES n'exonérera pas de sa responsabilité le propriétaire du bien immobilier désigné ci-dessus. Dans le cas où, ultérieurement il serait découvert dans ces zones des traces ou présence de champignons, larves xylophages, termites, faiblesse mécanique, seule la responsabilité du propriétaire sera engagée et recherchée.

Dans ce cas, les articles 1641, 1643 et suivant du code civil pourront être actionnés, le cas échéant par le nouveau propriétaire à l'encontre exclusive de l'ancien propriétaire. En l'espèce, en aucun cas, la responsabilité de l'expert émissaire du présent rapport ne pourra être recherchée.

Devoir de conseil :

Dans le cas où les conclusions de ce rapport ont révélé la présence d'indice d'infestation de termites ou d'autres pathologies de bois œuvrés, il appartiendra au propriétaire ou à l'éventuel acquéreur de s'informer auprès d'une entreprise spécialisée sur le bien-fondé d'effectuer un traitement préventif, curatif et de faire vérifier la résistance mécanique des bois œuvrés par un homme de l'art.

Pour ne pas favoriser le développement du termite souterrain, il est souhaitable d'évacuer les bois divers en contact avec le sol et de stocker le bois de chauffage sur une chape de béton ou au moins de l'isoler du sol.

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

G. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR XP P 03-201 (Sept. 2007) et à l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation.

Moyens d'investigation:

Examen visuel des parties visibles et accessibles. Sondage manuel systématique à l'aide d'un poinçon des boiseries. Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations. À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **Propriétaire**

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Etat relatif à la présence de termites nº 12/DES-0136



I. - Annexe - Plans, croquis et Photos



Description : Présence d'injecteurs et buchage des éléments de charpente

J. - Annexe - Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

DIAGNOSTICS-ENERGIES-SERVICES | 8 Clos les Charmilles 64320 Ousse | Tél.: 05.59.81.74.53 | 06.76.63.25.10 - N*SIREN: 511 387 474 | Compagnie d'assurance: AGF n° 44404505

Voir les annexes du dossier de diagnostics technique

6/6 Rapport du : 14/10/2012